

Mission habitats précaires et logements transitoires

REF : MISSIONSO2014004

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Marc RUER / Claudine PEJOUX

OBJET : Signature d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement social et le relogement des ménages accueillis sur la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

EXPOSE :

En 2007, l'Etat, le Conseil régional et la Commune d'Aubervilliers ont mené conjointement la création d'une structure de logement transitoire composée de bâtiments modulaires sur un terrain communal sis 52 rue Saint-Denis.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de ces dernières années et face à de nouveaux besoins d'hébergement, l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93) a proposé à la Ville d'Aubervilliers un nouveau projet social sur le site, proposant une évolution de la capacité d'hébergement et une mixité de publics connaissant diverses situations d'urgence. Dans un contexte de réussite du projet d'habitat adapté mené à Aubervilliers depuis 2007 et sur la base du nouveau projet proposé par l'ALJ93, la Commune d'Aubervilliers confirme son engagement et son effort de participation financière.

Compte-tenu de la nécessité de soutenir l'activité de l'association auprès des populations accueillies sur le site de logement transitoire, il est proposé d'établir une convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93).

La coordination et la gestion locative du site étant assurés par ailleurs, l'ALJ93 interviendra sur cette mission d'accompagnement social et vers le relogement dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale (MOUS) contractualisée entre l'Etat et la Ville d'Aubervilliers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,****

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission habitats précaires et logements transitoires

REF : MISSIONSO2014004

Signataire : Anaïs SOUVAY

OBJET : Signature d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement social et le relogement des ménages accueillis sur la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement social et de relogement des ménages accueillis sur le site d'habitat adapté assurée par l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93),

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement 93 (ALJ93), relatif à l'accompagnement social et au relogement des ménages accueillis sur le site d'habitat adapté, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce projet de convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement 93 (ALJ93), pour l'année 2014.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus en en section de fonctionnement du budget 2014 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action	code dispositif
505	011	6188	523		

L'adjoint délégué

Danielle MARINO



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Danielle MARINO

